





# Demandez votre réinscription

### • Dans votre établissement

Vous souhaitez préparer à nouveau votre examen dans votre établissement scolaire ? Votre inscription est de droit, sous réserve de places disponibles.

Attention, cette possibilité vous est offerte uniquement l'année consécutive à votre examen et une seule fois.

#### Dans un autre établissement

A votre demande, un changement d'établissement est possible, sous réserve de places disponibles.

# Comment faire?

- Complétez le <u>« Dossier d'affectation en Terminale</u> » disp<mark>onible sur le site du Rectorat. (http://orientation.ac-creteil.fr)</mark>
- Remettez dès que possible ce dossier accompagné des pièces justificatives à l'établissement où vous étiez scolarisé.e en 21-22.

## Demandez la conservation de vos notes > 10

En cas de non réussite, vous avez le droit de demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 pendant les 5 sessions suivantes.

Attention, si vous conservez les notes égales ou supérieures à 10, vous ne pourrez prétendre à l'attribution d'une mention à l'examen l'année suivante.

Ce droit s'effectue, à la demande du candidat, lorsqu'il se présente dans la même série. Dans ce cas, et avec l'accord du chef d'établissement, il peut bénéficier d'un parcours de formation aménagé afin de préparer uniquement les épreuves non validées.

#### Besoin d'aide?

Prenez contact avec le CIO le plus proche de votre domicile.